



Pibrac le 28.05.2013

Accusé de réception en préfecture  
031-213104177-20130528-201305ARTPM05-AR  
Date de télétransmission : 05/06/2013  
Date de réception préfecture : 05/06/2013

**MAIRIE de PIBRAC**

Arrêté N°2013.05. ARP. PM 05

## ARRETE INTERDISANT LES FEUX DE PARCS ET JARDINS SUR LE TERRITOIRE DE PIBRAC

Le Maire de la commune de Pibrac,

**Vu** le Code Général de Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2 , L.2224-13 et L.2224-14 ;

**Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.541-1 et suivants, et l'annexe II de l'article R.541-8 ;

**Vu** le Code Pénal et notamment son article R.610-5 ;

**Vu** la circulaire NOR : DEVR1115467C du 18 Novembre 2011 relative à l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets ménagers ;

**Vu** le Règlement Sanitaire Départemental, et notamment son article 84 ;

**Considérant** que les déchets végétaux constituent des déchets ménagers qui ne peuvent, en tant que tels, être brûlés à l'air libre ;

**Considérant** que ces déchets doivent être valorisés ou collectés ;

**Considérant** la collecte organisée et proposée par Toulouse Métropole sur Pibrac

### ARRETE

**Article 1:** Le brûlage des déchets végétaux des parcs et jardins est interdit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

**Article 2:** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 3:** Cet arrêté peut être déféré devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la réception de l'arrêté.

**Article 4:** Cet arrêté annule et remplace l'arrêté en date du 17 Avril 1997

**Article 5:**

- Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute Garonne,
- La Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

**Article 6:** Ampliation est faite à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute Garonne
- Le service Police Municipale de Pibrac
- Toulouse Métropole.
- Préfecture de Haute Garonne

Fait à Pibrac le 28/05/2013  
Le Maire : Robert BON

